

Commission permanente du 4 novembre 2019

La Commission Permanente d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 4 novembre 2019 à la salle Palomino à Soulaire-et-Bourg. Au cours de cette réunion, plusieurs décisions portant sur la politique de la ville, l'emploi et l'insertion, l'innovation, la recherche et le tourisme ont été prises.

Dossier n°9 : Angers Loire Métropole accorde 20 000 € à des actions soutenues par l'ARS

Dans le cadre du Contrat local de santé, différents projets portés par l'Agence régionale de santé des Pays-de-la-Loire sont soutenus financièrement par Angers Loire métropole. En 2019, 20 000€ ont été versés pour les projets : les Noxambules et Sport santé bien.

Dossier n°10 : Angers Loire Métropole approuve la Charte locale d'insertion du Nouveau programme de rénovation urbaine

L'adoption de la Charte locale d'insertion montre la volonté de la Communauté urbaine de mettre en œuvre une politique d'insertion/emploi volontariste sur son territoire. Cette Charte est la déclinaison de la nouvelle Charte nationale d'insertion applicable aux acteurs contractualisant avec l'ANRU (Agence nationale de rénovation urbaine). Les signataires de la Charte locale d'insertion s'engagent à atteindre des objectifs comme le taux de 5 % des heures d'insertion générées par les chantiers ou les heures d'insertion fixé à 190 000 heures. Les clauses d'insertion professionnelle concernent en priorité les chercheurs d'emploi des quartiers prioritaires.

Dossiers n°13 et 14 : 115 000 € de subventions octroyées au profit d'événements en faveur de l'emploi

Angers Loire Métropole apporte son soutien aux actions menées en faveur de l'emploi. 115 000 € sont ainsi attribués à deux manifestations. La collectivité participe à hauteur de 95 000 € au projet des Olympiades des Métiers, organisé par la région des Pays de la Loire. La 46^{ème} édition des Olympiades des Métiers se tiendra les 13 et 14 mars 2020 au parc des Expositions d'Angers. 200 apprentis, lycéens ou salariés, âgés de 18 à 23 ans se retrouveront en compétition sur plus de 40 métiers. 20 000 € sont octroyés à Angers Loire Tourisme Expo Congrès pour l'organisation du 20^{ème} Forum de l'orientation des 5,6 et 7 décembre 2019. Cet événement permet aux jeunes de 15 à 30 ans de mieux appréhender les conditions de travail des métiers, l'environnement professionnel, et d'accéder à une information lisible et complète afin de s'orienter vers un métier.

Dossier n°21 : Angers Loire Métropole subventionne des événements à hauteur de 13 500 € dans le cadre de la Connected Week

Du 16 au 24 novembre 2019, la Connected Week à Angers favorise l'organisation d'événements professionnels par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Ces manifestations poussées par les acteurs du digital et de l'innovation contribuent au rayonnement du territoire. La collectivité attribue 13 500 € à quatre manifestations :

→ 3 500 € à l'ESAIP pour Design4Green du 20 au 22 novembre 2019,

- 1 000 € à My Digital School pour l'organisation de Game Jam du 22 au 24 novembre 2019,
- 4 000 € à ESEO pour le Colloque IoT #5 du 21 novembre 2019,
- 5 000 € à l'ESA qui organise ESAfoodTech le 21 novembre 2019.

Dossier n°22 : Angers Loire Métropole attribue 83 340 € de subventions à 5 projets innovants

Le dispositif MPIA (Maturation de Projets Innovants en Anjou) dont l'organisation est confiée à Angers Technopole depuis 2009, permet la détection de travaux de recherches à fort potentiel. 5 projets ont été retenus et seront accompagnés techniquement et financièrement par Angers Loire Métropole à hauteur de 83 340 €, répartis comme suit :

- 15 000 € pour « ProBio », projet porté par le laboratoire « LAMPA » de l'ENSAM (Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers)
- 14 970 € pour le projet « SKIPA », projet porté par le CHU d'Angers
- 15 000 € pour « I-Apic », projet porté par le laboratoire ESO de l'Université d'Angers
- 15 000 € pour « NutriNO », projet porté par le laboratoire Mitolab de l'Université d'Angers
- 23 370 € pour « Romulux », projet porté par l'unité Eclairage et Lumière du CEREMA (Centre d'études et d'expertises sur les risques l'environnement, la mobilité, et l'aménagement)

Dossier n° 45 : 42 000 € de subventions en soutien aux événements

Angers Loire Métropole soutient les grands événements sur la destination angevine. Une aide financière leur est attribuée en fonction des retombées économiques, touristiques et en termes de notoriété attendues. La collectivité attribue 42 000 € répartis comme suit :

- 2 500 € à Idéal Connaissances Sas pour le Ficom (Forum consacré aux problématiques financières), organisé le 3 décembre 2019 ;
- 1 000 € à la Chambre des Métiers pour Artisa'Night, le 21 novembre 2019 ;
- 1 000 € à l'association Angers Tennis Club pour le Fip Rise Tournoi International de padel, du 19 au 24 novembre 2019 ;
- 2 500 € à l'association A3a pour des actions de valorisation des réalisations architecturales et urbaines sur le territoire pendant l'année 2019 ;
- 15 000 € à la Chambre des Métiers pour la 1^{ère} édition du salon Arts et Saveurs d'Exception, du 15 au 17 novembre 2019 ;
- 20 000 € à Ouest France Pôle Événement Sipa pour la 5^{ème} édition des Assises de la filière Équine, le 7 novembre 2019.

L'intégralité de ces délibérations est consultable sur le site d'ALM :

www.angersloiremetropole.fr/decouvrir/angers-loire-metropole/le-conseil-communautaire-d-angers-loire-metropole/les-membres-de-la-commission-permanente/index.html

Qu'est-ce que la Commission Permanente ?

La Commission Permanente examine les affaires courantes ainsi que les orientations générales liées aux compétences d'Angers Loire Métropole, notamment en matière de développement stratégique.

Elle tient également lieu de Commission communautaire pour les Finances, les Ressources humaines et l'Informatique. Elle est composée du bureau exécutif (le président assisté des 15 vice-présidents), des maires délégués communautaires d'Angers Loire Métropole et de la première adjointe de la Ville d'Angers.

Une volonté de transparence

Les délibérations de la Commission Permanente n'ont pas de caractère public. Toutefois, si les décisions votées en Commission Permanente ne nécessitent pas d'être présentées lors des Conseils communautaires, leur contenu et leur portée concernent l'ensemble des habitants de l'agglomération.

C'est la raison pour laquelle Angers Loire Métropole a décidé de publier sur son site internet l'intégralité de ces délibérations, qui feront opportunément l'objet d'un communiqué.

L'ensemble des décisions des Commissions Permanentes réalisées depuis juin 2014 sont désormais accessibles et consultables en ligne.